



LYCÉE PROFESSIONNEL Marcel DASSAULT

3, rue Chateaubriand - CS 30310

33695 MÉRIGNAC CEDEX

Tél : 05.56.12.13.20 / Fax : 05.56.12.13.46

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

DOSSIER D'INSCRIPTION EN TROISIEME

(sous réserve des résultats d'affectation)

Informations de rentrée

(à conserver par la famille)

Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être affecté(e) au Lycée Professionnel Marcel DASSAULT à Mérignac pour la rentrée 2020.

Il vous appartient de rendre cette affectation définitive en procédant à votre inscription de la façon suivante :

1. Complétez le dossier d'inscription ci-joint,
2. Présentez—vous au Lycée avec le dossier complet, à l'une des dates suivantes :

Réception des dossiers

DATE	Matin	Après-midi
Jeudi 1 juillet 2021	de 8 h à 12 h 00	de 13 h à 18 h
Vendredi 2 juillet 2021	de 8 h à 12 h 00	de 13 h à 17 h
Lundi 5 juillet 2021	de 8 h à 12 h 00	de 13 h à 18 h

RAPPEL DU RÉGLEMENT INTERIEUR :

Tenue adaptée à un lieu d'enseignement professionnel

En conséquence, le port de pantalon déchiré, short, tongs, minijupe, casquette, bonnet, et capuche est interdit au sein de l'établissement. L'inscription au lycée vaut acceptation de ces règles.

RENTRÉE DES ÉLÈVES

• 3^{ème} PREPAPRO / • 1^{ère} année C.A.P. HO / • 2^{nde} BAC PRO

Jeudi 2 septembre 2021 à 14h00 Salle polyvalente (hall d'entrée)

Chaque élève doit être accompagné de son représentant légal. Les enseignants se présentent, décrivent le déroulement de l'année scolaire et répondent aux questions des familles. La réunion se terminera à **16h00**.

Ensuite le/la professeur(e) principal(e) prendra en charge les élèves jusqu'à **17h30**.

Les élèves suivront le **vendredi 03 septembre (09h-17h)**, **lundi 06 septembre (09h-17h)** un programme d'accueil et d'intégration. Emploi du temps normal à compter du **mardi 07 septembre**.

<ul style="list-style-type: none">• <u>Section Sportive Scolaire</u> (football et arbitrage) La réunion de la Section Sportive Foot Masculin et du Pôle Espoir Féminin est prévue le :<ul style="list-style-type: none">• Jeudi 2 septembre 2021 à 11h00 <u>pour les filles et les garçons</u> en salle polyvalente du Lycée DAGUIN	<ul style="list-style-type: none">• <u>Section Sportive Scolaire</u> (SAM et RUGBY) La réunion SAM et RUGBY est prévue le :<ul style="list-style-type: none">• Jeudi 2 septembre 2021 à 17h30 <u>pour les filles et les garçons</u> en salle polyvalente du Lycée DAGUIN
--	---

ATTENTION

Toute absence non justifiée par un appel téléphonique ou un Mail le Lundi 6 Septembre 2021 pourra entraîner l'annulation de l'inscription.

Tél : 05 56 12 13 44/54

Mail : vie-scolaire2.0331668j@ac-bordeaux.fr

INTERNAT

RAPPEL : l'internat est **exclusivement** réservé aux lycéens.

La demande d'admission à l'internat se fait sur place lors de l'inscription au lycée. Un dossier sera à compléter.

La capacité d'accueil de l'internat du lycée Fernand DAGUIN étant limitée, les places seront attribuées en fonction de l'éloignement ou des difficultés de transport et **en priorité**:

- aux élèves **hors département** de sections « rares » : **Horlogerie**.
- aux **élèves hors CUB** de section sportive.

Les nouveaux internes seront accueillis le **Jeudi 2 septembre 2021 à 9h00** à l'internat et devront **OBLIGATOIREMENT** être accompagnés par leurs parents.

L'accueil sera suivi d'une **réunion d'information à 10h00** en salle polyvalente au **lycée DAGUIN**. **Il n'est pas possible de déroger à cette rencontre sans remettre en cause l'inscription de l'élève.**

Trousseau obligatoire pour l'internat :

- 1 paire de draps,
- 1 taie de traversin (pour lit de 90 cm),
- couette,

Linge de toilette, chaussons et 2 cadenas.

PIÈCES A RETOURNER

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- ✘ Fiche de renseignements.
- ✘ Fiche administrative.
- ✘ **N° de sécurité sociale de l'élève obligatoire en cas d'accident + Copie de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale de l'ayant droit.**
(Téléphoner au 3646 pour l'obtenir, ne pas fournir le N° des parents)
- ✘ Le coupon-réponse de la demi-pension.
- ✘ 1 questionnaire santé (**pour les classes d'HORLOGERIE, MELEC, PCEPC et TU**)

(Pour tout problème médical, veuillez adresser un courrier sous pli cacheté à l'attention de Mme CHABRAT, infirmière) ou bien téléphoner au 05.56.12.13.52 ou au 06 27 58 85 27
- ✘ Photocopie **recto verso** de la pièce d'identité (**seulement pour les nouveaux élèves**).
- ✘ 2 photos avec nom et classe de l'élève au verso.
- ✘ Assurance Responsabilité Civile ou Scolaire Individuelle (pourra être remise en Septembre).
- ✘ RIB pour les élèves boursiers et les demi-pensionnaires.
- ✘ Titre de séjour pour les élèves de nationalité étrangère (hors U.E).

DOCUMENTS FACULTATIFS

- ✘ Dans le cas d'un jugement de divorce, fournir les photocopies des actes précisant l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant.
- ✘ Photocopie Attestation Secourisme (SST, PSC1, ou AFPS).
- ✘ 1 chèque de 10 € (cotisation facultative) à l'ordre de la Maison des Lycéens du L.P. Dassault Mérignac (nom et classe de l'élève au verso).

Toutes modifications en cours d'année devront être communiquées à l'établissement.

Attention : tout dossier incomplet sera refusé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Année scolaire 2021/2022

Afin de réglementer l'accès à la cité scolaire, tous les élèves seront en possession de leur carnet de liaison justifiant de leur qualité. Il devra être présenté à tout contrôle effectué par les personnels de l'établissement.

I - LIVRES :

La liste est jointe au dossier d'inscription. Pour bénéficier de conditions intéressantes sur l'achat des livres, s'adresser à **la Fédération des Parents d'Elèves** qui proposent une bourse des livres.

Le bulletin d'adhésion et de commande « bourse des livres » doit être envoyé directement aux associations de parents d'élèves :

F.C.P.E.: 15 rue Gustave Flaubert 33700 MERIGNAC. (0556475847/dag.das@free.fr)

P.E.E.P.: 15 rue Gustave Flaubert — 33700 MERIGNAC (0778142355/ape-peep.daguin@gmail.com)

II - BOURSE NATIONALE:

Les élèves qui détiennent une notification d'octroi de bourses doivent obligatoirement apporter le coupon détachable avec le dossier d'inscription.

Concernant les transferts, les élèves boursiers doivent s'adresser à l'établissement d'origine. Les élèves désirant obtenir des renseignements sur les bourses peuvent se présenter au Secrétariat.

III - FOURNITURES SCOLAIRES:

La liste sera précisée à la rentrée par les professeurs.

IV - CERTIFICAT DE SCOLARITE

Le certificat de scolarité n'est établi qu'après la rentrée effective de l'élève en septembre.